

Cabinet de Cécile Jodogne

## Confinement ?

### Près de 120 Sanctions Administratives Communales dressées en 3 jours

Toutes les communes et Zones de police de Bruxelles ont décidé de passer à l'étape punitive. Ou en tout cas d'ajouter cette possibilité à son registre d'interventions. Rien que sur trois jours, la seule Zone de Police Schaerbeek-Evere-Saint-Josse a dressé près de 120 Sanctions Administratives Communales (sur base du Règlement Général de Police) pour non respects des règles, auxquelles il faut ajouter quelques arrestations administratives et des procès-verbaux judiciaires.

Les Trois communes de la Zones se sont entendue sur les montants de ces sanctions :

- Majeurs 1<sup>ère</sup> SAC : 250€
- Majeurs récidive SAC : 350€
- Mineurs 1<sup>ère</sup> SAC : 100€
- Mineurs récidive SAC : 175€

« C'est regrettable », explique la Bourgmestre de Schaerbeek, Cécile Jodogne. « 'Confinement', 'Restez chez vous', 'Ne sortez pas', 'Pas de rassemblement', 'Limiter la propagation du virus', 'Danger', 'Hausse exponentielle', 'Pic de la maladie', 'Hôpitaux saturés'... que faut-il ajouter pour que certains comprennent. Les règles édictées par le gouvernement fédéral sont fortes et difficiles. Elles restreignent notre liberté, elles impactent notre quotidien, à tous. Personne n'y échappe. Si les citoyens ont, dans l'ensemble, bien compris le message, certains semblent ne pas vouloir comprendre alors même que les infos passent par tous les canaux possibles et imaginables, dans toutes les langues, via la presse, la télévision, les réseaux sociaux, tracts, affiches, courriers, mégaphones, dans les quartiers mêmes de manière orale...

Maintenant, nous sommes contraints d'ajouter à la prévention, des moyens punitifs ».

## **CONTACTS PRESSE :**

**Marc WEBER**, Chef de Cabinet

02/244 71 23 • 0475/59 70 42 • [mweber@schaerbeek.be](mailto:mweber@schaerbeek.be)

**Thomas Amrom**, Collaborateur

02/244 71 20 • 0485/73 33 09 • [tamrom@schaerbeek.be](mailto:tamrom@schaerbeek.be)